

Annexe 1 :**1. Liste des pays à risque pour la tuberculose, leucose et brucellose
Règlement 2021/620****a. CAMPAGNE HIVERNALE: PAYS A RISQUE TUBERCULOSE:**

	TUBERCULOSE
BG	Bulgarie
CY	Chypre
ES	Espagne
GR	Grèce
IE	Irlande
IT	Italie
PT	Portugal
RO	Roumanie
UK	Royaume-Uni
HR	Croatie
MT	Malte

**b. CAMPAGNE HIVERNALE: PAYS A RISQUE BRUCELLOSE ET/OU
LEUCOSE:**

Cette liste contient les Etats membres qui ne sont pas officiellement indemnes de brucellose et/ou de leucose pour tout le territoire de l'Etat membre. Pour information, vous trouverez dans les avant-dernière et dernière colonnes les Etats membres qui sont officiellement indemnes respectivement de brucellose ou de leucose.

	BRUC ET/OU LEUC		
		BRU FREE	LEU FREE
BG	Bulgarie		
GR	Grèce		
HU	Hongrie		
IT	Italie		X
MT	Malte	X	
PT	Portugal		X
RO	Roumanie	X	
HR	Croatie	X	

c. CAMPAGNE HIVERNALE / LEUCOSE: Cette liste contient les Etats membres qui sont officiellement indemnes de leucose, mais où des cas de leucose sont encore constatés, de sorte que l'importation depuis ces pays présente tout de même un risque.

	LEUCOSE
PL	Pologne
EE	Estonie
LT	Lituanie
IT	Italie

2. Indemnisations des vétérinaires

Le Fonds sanitaire paie, sur base des états de frais envoyés par le vétérinaire, les indemnisations suivantes aux vétérinaires pour l'échantillonnage et la livraison au laboratoire, repris au point 4, d'échantillons de bonne qualité.

Les montants indexés ci-dessous, seront indexés et entreront en vigueur rétroactivement :

- Pour la visite d'exploitation: 39,96€ HTVA
- Prise de sang : 4,44€ HTVA